



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



Mexique

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité.**
- **Billet d'avion aller-retour**, ou en cas de billet aller simple, tout titre de transport permettant leur sortie du pays vers leur prochaine destination (avion, bus...etc) à l'issue du séjour.
- Un **justificatif du lieu et du type d'hébergement** ainsi que des moyens d'existence correspondant à l'intégralité de leur séjour.
- Pour un séjour inférieur à 180 jours, le visa n'est pas exigé.
- Formulaire FMM généré électroniquement lors du passage aux douanes. Celui-ci sera téléchargeable en cas de besoin, en entrant sur le portail de services de l'INM ou Institut national de migration (www.inm.gob.mx).
- Pour un séjour dans l'Etat du Quintana Roo (Cancun, Play adel Carmen), Le Gouvernement de celui-ci applique une taxe de séjour (Taxe de sortie) obligatoire pour les touristes étrangers séjournant dans l'Etat. Le paiement de cette taxe peut être effectué avant ou pendant le séjour via [le portail des autorités mexicaines](#). (Pour la « Departure date » indiquer la date de départ du Mexique). Le document confirmant le paiement de cette taxe pourra être demandé à l'aéroport de Cancun au moment de l'enregistrement ou de l'embarquement. Le montant de la taxe est de MXN259 (env. 13,50€) par personne (à compter de 4ans).
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.

Particularités de l'entrée par voie terrestre depuis les Etats-Unis

Un [formulaire migratoire](#) doit être rempli et présenté aux services migratoires lors du passage de la frontière terrestre. Ce formulaire migratoire permettant de passer les postes-frontières avec les États-Unis (Basse-Californie, Sonora, Chihuahua, Coahuila, Nuevo León et Tamaulipas) donne lieu au paiement d'une taxe d'un montant actuel de 575 pesos mexicains.

- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes ayant séjourné récemment dans un pays où cette affection est endémique.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 20/05/2025. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

